

## Extrait du registre des délibérations Séance du 29 octobre 2024

L'an 2024 et le 29 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de GRIGNON Michel, Maire.

**Présents :** M. GRIGNON Michel, Maire, M. DESBAN Jean-François, Mme MOREL Patricia, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme CAREIL Larissa, M. LE PIRONNEC Gilles, Mme JOSSET Carole, Mme LEMOINE Stéphanie, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, Mme BRULE Delphine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MEZZOUG Adil à Jean-François DESBAN, M. DANIELO Philippe à LE PIRONNEC Gilles, à M. GRIJOL François à BRULE Delphine, Mme LE MONNIER Solène à Mme MOREL Patricia, M. SOUCHET Frédéric à Mme COUSSEMACQ Mathilde

Absent(s) : M. TROLEZ Ronan, M. LUHERNE Vincent

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 12
- Votants : 17

**Date de la convocation** : 24/10/2024 **Date d'affichage** : 24/10/2024

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture du Morbihan le : 30/10/2024  
et publication du : 20/09/2024

**Le compte-rendu de la séance précédente est adopté** : à l'unanimité

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme JUBIN Sophie

### **SOMMAIRE**

- Aménagement du Bourg : validation des lots et des entreprises
- Finances : financement des travaux d'aménagement
- Salon du Livre : prix des gagnants
- Culture : concert du 15 mars 2025 - Prix de vente des Billets
- Personnel : prime et subvention COSI
- Morbihan Energie : Rapport d'activité 2023
- Questions diverses

**réf : N° 2024-10-59 Aménagement du Bourg : validation des lots et des entreprises**

Le Maire a présenté le rapport d'analyse effectué par le bureau d'étude « ARBOREA PAYSAGE » concernant l'Aménagement de la place de l'Eglise et de la liaison douce vers la salle du Verger sur la commune de BERRIC du 4 octobre 2024.

Il convient de valider la proposition suivante :

LOT N°1 : Terrassements – Voirie

LOT N°2 : Revêtements en béton – Maçonneries – Mobilier – Espaces verts

LOT N°3 : Réseau d'eaux pluviales

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider le choix des entreprises et des lots.

## AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE ET DE LA LIAISON DOUCE VERS LA SALLE DU VERGER

Les lots et les montants suivants sont proposés :

Les lots et les montants suivants sont proposés :

### LOT 1 – TERRASSEMENT -VOIRIE

COLAS France-Etablissement de Vannes pour un montant de 341 625,05 € HT soit 409 950,06 € TTC

### LOT 3 – RESEAU D'EAU PLUVIALES

ATLANTIC PAYSAGES pour un montant de 122 530,00 € HT soit 147 036,00 € TTC

### LOT 2 – REVETEMENT EN BETON – MACONNERIES – MOBILIER– ESPACE VERT

EIFFAGE ROUTE Agence Bretagne pour un montant de 411 529,90 € HT soit 493 835,88 € TTC

*A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 1)*

### **Information sur le financement du projet :**

Le Maire a présenté pour information au Conseil municipal le financement des travaux de l'aménagement du Bourg.

| Secteur 1 place de l'église   |            |                        |            |
|-------------------------------|------------|------------------------|------------|
| Dépenses                      |            | Recettes               |            |
| Aménagement place de l'église | 711 486,61 | subvention préfecture  | 150 000,00 |
|                               |            | subvention département | 134 927,00 |
|                               |            | autofinancement        | 426 559,61 |
| TOTAL                         | 711 486,61 | TOTAL                  | 711 486,61 |

| Secteur 2 cheminement doux             |           |                        |           |
|--|-----------|------------------------|-----------|
| Dépenses                               |           | Recettes               |           |
| développement<br>Des cheminements doux | 164198,34 | subvention préfecture  | 70000     |
|  |           | subvention département | 49259,5   |
|  |           | autofinancement        | 44938,84  |
| TOTAL                                  | 164198,34 | TOTAL                  | 164198,34 |

*Patricia MOREL s'inquiète, vu le contexte actuel sur le montant des subventions notifiées.*

**réf : N°2024-10-60 –Salon du livre-Validation des montants du marché**

La conseillère à la culture communique le palmarès du concours de nouvelles.

Le palmarès complet est le suivant :

- 1<sup>er</sup> Prix : « L'homme de paille » de Chantal REY - Le gagnant recevra la somme de 200€
- Prix de la médiathèque : « L'époque moderne » de Matis AOUSTIN - Le gagnant recevra la somme de 100€
- Prix du jury : « Un projet pour l'humanité » de Marion BLONDEL - Le gagnant recevra la somme de 100€
- Prix Jeunes : « Jeux de billes » de Lou LE SOMMER MARY et « L'ortolan et la peau du loup » de Mélis OBUK - Les gagnants recevront des livres jeunesse

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De prendre acte du palmarès du concours de nouvelles 2024 et des prix attribués ;
- De renouveler le concours de nouvelles 2025.

**réf : 2024-10-61 Culture : billetterie 2025**

La conseillère à la culture présente la programmation de la salle culturelle pour le premier semestre 2025. La programmation suivante a été validée par la commission culture :

- « Baro d'Issouf Sanou » Samedi 15 mars 2025 à 20h30

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Tarif 10€ en prévente
- 12€ sur place

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider le programme et le tarif proposé

*A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)*

**Ref : 2024-10-63 Personnel : prime et subvention COSI**

L'adjointe aux Ressources Humaines rappelle que la mairie participe chaque année au Comité des Œuvres Sociales Intercommunal en versant une subvention au COSI, d'une part, et en versant une prime de fin d'année aux agents, d'autre part.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de fixer à 1 480€ bruts le montant de la prime pour l'année 2024 (montant arrêté par l'assemblée générale du COSI pour un agent à temps complet) et d'accorder une subvention au COSI de 25€ par agent.
- qu'en cas d'arrêts maladie dans l'année, la prime soit versée au prorata du temps effectivement travaillé
- d'accorder une subvention au COSI de 25€ par agent.

### **Ref : N° 2024-10-63 Morbihan Energies : rapport d'activités 2023**

L'adjointe au développement durable, déléguée à Morbihan Energies, a présenté le rapport d'activités 2023 de Morbihan Energies.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De prendre acte et d'approuver le rapport d'activités 2024 de Morbihan Energies.

### **Décisions du maire**

- 1- Une consultation a été organisée pour la souscription des contrats d'assurance en vue de choisir le (ou les) intermédiaires (s) d'assurance et le (ou les) assureurs, dans le cadre de l'application des dispositions du code de la Commande Publique pour ce qui concerne les prestations d'assurance du secteur public.

#### **Les prestations sont réparties en 4 lots :**

- Lot 1 : Dommages aux biens et Risques annexes **attribué à Groupama**
- Lot 2 : Responsabilité civile et Risques annexes **attribué à SMACL**
- Lot 3 : Flotte automobile et Risques annexes **attribué à Groupama**
- Lot 4 : Protection juridique **attribué à Groupama**

**La durée du marché est de :** 4 ans à compter du 1er janvier 2025

- 2- L'acquisition d'un véhicule type « camion-benne » a été fait pour un coût de 23 990 euros TTC. Cette acquisition avait été votée au Budget.

### **TOUR DE TABLE**

**Jean-François DESBAN :** Avec l'aide du fonds vert, 32 candélabres ont été changés, cela a permis de mettre en conformité l'éclairage public. Une économie sera réalisée en passant de 100 Watt à 32 Watt.

Le réseau d'éclairage public a été mis à jour avec un positionnement exact. Ce qui permet de mettre à jour les données sur le SIG.

La convention de renouvellement de la concession de gaz sera signée le 8 novembre.

En vue du déploiement de la Fibre optique, un élagage des arbres est en cours.

Mégalis propose une réunion d'information concernant les dysfonctionnements liés à la fibre optique. Réunion avec la commune de Lauzach.

Deux ballons d'eau chaude ont été installés à la salle culturelle.

L'installation d'un portail électrique est en cours aux ateliers municipaux.

L'acquisition d'un véhicule type « camion-benne » a été fait pour un coût de 23 990 euros TTC. Cette acquisition avait été votée au Budget

La prochaine réunion groupée aura lieu le 22 novembre 2024, l'ordre du jour sera de faire un retour sur les activités 2024 et les prévisions budgétaire 2025.

**Stéphanie LEMOINE** : Les travaux pour le platelage sont en cours. Une animation pour halloween aura lieu le jeudi 31 octobre à 18h30 (déguisement).

**Hélène FRAGNAUD** : Il y a eu 93 retours de « chèque-livre » au salon du livre. 30 concurrents ont participé au concours de dictée ainsi qu'à la conférence. Sellig sera présent le 9 novembre à 20h30 à la salle culturelle pour son spectacle. Le Fest-Noz a été une réussite avec 480 entrées. Un remerciement aux bénévoles. L'éclairage de la salle culturelle est défectueux, voir s'il est possible de réparer.

**Carole JOSSET** : les administrés sont très satisfaits de l'entretien du cimetière.

**Jean-Sébastien TAVERNIER** : de nombreux cambriolages ont lieu sur la commune de Berric et aux alentours. Points de vigilance. Le prochain bulletin municipal paraîtra au mois de janvier 2025. Il faut dès à présents envoyer les photos ainsi que les articles. Date limite fixée au 15 novembre 2024.

**Mathilde COUSSEMACQ** :

Bocage : Un troc plante aura lieu le 8 novembre 2024. MFR interviendra pour la plantation aux Tulipiers du 18 au 23 novembre 2024. Cette intervention se fait à titre gratuit.

Le broyage des branches aura lieu le 22 et 23 novembre 2024.

Le marché du vendredi est maintenu le 1<sup>er</sup> novembre 2024 (jour férié).

Patrimoine : 2 Panneaux de signalétique du patrimoine ont été commandés et installés.

Agriculture : 2 cas de grippe aviaire ont été détectés. Berric est placé en 2 zones de protection : zone ZP et Zone de surveillance.

Ne pas hésiter à communiquer auprès des détenteurs de volatiles pour grillager les enclos, et effectuer des déclarations. Un cerfa peut être complété en ligne.

**Delphine BRULÉ** : la réunion pour le CME est prévue le 6 novembre 2024.

**Sophie JUBIN** : Les dossiers de demande de subventions ont été envoyés. Ils seront présentés lors du prochain conseil municipal.

Deux pots sont prévus pour les départs de Joël et Gildas.

Gildas le 6 décembre 2024 à 18h00

Joël le 20 décembre 2024 à 18h00

Le repas des anciens aura lieu le 16 novembre 2024.

**Michel GRIGNON** : Le conseil municipal du 19 novembre 2024 est annulé. Le repas des bénévoles aura lieu le 18 décembre 2024 (Buffet froid).

Le prochain conseil aura lieu le 17 décembre 2024.